APRÈS ART. 20 N° AS63

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

AMENDEMENT

N º AS63

présenté par M. Le Gac

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.